

TROC & PUCES DE NOËL

BIGNAN

SALLE DES FETES

DIMANCHE 1er DECEMBRE 2024

De 8h à 17h30

Restauration et buvette sur place

1€ l'entrée (gratuit pour les - 12 ans)

Tarif Exposants (en intérieur uniquement):

* 5€ la table de 1m80 (avec chaise)

* 3€/m sans chaise ni table

Informations et réservations au:

06 98 08 81 31

Email: amicale.jm@outlook.fr

Organisé par Div Yezh Begnen et l'Amicale laïque Ecole Jean Monnet

Bulletin d'inscription

(à retourner avant le 27/11/2024)

5€ la table de 1m80 avec chaise

3€/m sans table ni chaise

NOM:

Prénom:

Adresse:

N° carte identité:

Date de délivrance:

Ville:

N° au registre des commerce ou référence récépissé déclaration CFE:

.....

Type de vente proposée:

.....

Nombre de tables d'1m80 désiré: x 5€

Nombre de mètres linéaires sans table ni chaise désiré: x 3€

Bulletin d'inscription daté et signé à retourner avec:

- photocopie carte d'identité recto verso
- Attestation sur l'honneur (au verso) signée
- N° de Siret pour les professionnels
- Paiement par chèque à l'ordre de DIV YEZH BEGNEN

(Sans l'ensemble des documents, l'inscription ne sera pas prise en compte).

A retourner à l'adresse suivante:

Mme LORIC Manon

5 TER CHEMIN DU MEGOET

56500 BIGNAN

Date:

Signature:



RÈGLEMENT TROC ET PUCES du Dimanche 1er DECEMBRE 2024

Organisé par Div Yezh Begnen

(Association des parents d'élèves de la filière bilingue de l'École Jean Monnet de Bignan)

et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet

Rue de la Claiè 56500 BIGNAN

Pour que la manifestation se déroule dans une parfaite convivialité, nous vous prions, au préalable, de prendre connaissance du règlement que vous devrez accepter et respecter.

ORGANISATION : les associations Div Yezh Begnen – Amicale Laïque Ecole Jean Monnet organisent un troc et puces le dimanche 01/12/2024 à la salle des fêtes Jean-Christophe Quef. L'accueil des exposants débute à 6h30 et finit à 7h45. Ouverture du Troc et Pucés au public de 8h à 17h30.

RÉSERVATION : La réservation devra se faire auprès de DIV YEZH Begnen - Amicale Laïque Ecole Jean Monnet au 06 98 08 81 31. Cette manifestation s'adresse aux particuliers ne proposant à la vente ou à l'échange que des objets personnels et/ou usagés et aux professionnels régulièrement déclarés dont l'activité professionnelle comporte la vente de marchandises usagées et acquises à des personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce.

Pour les particuliers, il est interdit de participer à plus de deux vente au déballage dans l'année civile. Les objets acquis pour la revente sont interdits.

Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.

INSCRIPTION : Seront déclarées exposant les personnes dont le bulletin d'inscription sera parvenu à l'organisateur au plus tard le 27/11/2024.

Pour valider sa demande d'inscription, l'exposant devra fournir les documents suivants :

- son bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé

- une photocopie d'une carte d'identité recto verso au nom de l'exposant

- Attestation sur l'honneur de non-participation à 2 ventes au déballage pour les particuliers

- le numéro de Siret pour les professionnels

- le paiement de l'emplacement par chèque libellé au nom de : Div Yezh Begnen

Les inscriptions seront retenues dans la limite des places disponibles. La réservation minimale est de 1 m en intérieur ou en extérieur.

Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et/ou selon les besoins et choix de l'organisateur. Pour la tranquillité de tous, chacun devra rester dans la limite de son emplacement.

En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être demandé après le 28/11/2024.

Les emplacements des exposants non présents à 9h00 pourront être revendus par l'association, sans remboursement ou indemnisation.

Les tarifs des emplacements sont :

- 5€/table avec chaise. 1 réservation = 1 chaise

- 3€/m sans table ni chaise.

L'installation de portants ou supports spécifiques est possible uniquement si l'organisateur en a été informé lors de l'inscription.

Les tables sont prêtées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations.

MISE EN PLACE : Dès son arrivée, l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est désigné par l'organisateur. Les véhicules ne peuvent pas rester sur place et sont redirigés vers un parking extérieur.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à le faire.

RESPONSABILITÉ : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de litiges tels que perte, vol, casses, ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel avant, pendant et après la manifestation.

L'utilisation de réchauds ou de tout autre appareil à gaz est formellement interdite.

REMBALLAGE : Tout participant s'engage à remballer son stand et charger son véhicule qu'après 17h.

ENVIRONNEMENT : Les exposants doivent laisser l'emplacement propre de tous déchets.

AMBIANCE : Le Troc et Pucés de DIV YEZH Begnen – Amicale Laïque Ecole Jean Monnet est un événement convivial et familial. Les relations entre exposants, ainsi qu'avec les visiteurs et l'organisateur devront rester cordiales et polies. Tous débordements et incivilités pourront entraîner le retrait du stand par l'organisateur. Les frais d'inscription seront conservés par l'organisateur et aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

DIV YEZH Begnen et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet se réservent l'exclusivité d'un stand buvette et gourmand.

Attestation sur l'honneur d'un particulier de non participation à deux autres ventes aux déballages

Vente au déballage organisé par:

DIV YEZH BEGNEN et l'Amicale Laïque Ecole Jean Monnet

Le 1er Décembre 2024

A Salle des Fêtes Jean Christophe Quef, BIGNAN.

Attestation sur l'honneur:

Je soussigné(e)

Né(e) le

A

Domicilié(e) à

en tant que participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci dessus,

Déclare sur l'honneur:

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature.
- ou avoir participé à une seule autre vente de même nature :

A Le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à

Le

Signature: